

DELEGATION DE Madame Arielle PIAZZA

D-2012/202

Exploitation d'équipements sportifs et de loisirs. Délégation de service public. Appel public à concurrence. Autorisation.

Madame Arielle PIAZZA, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Bordeaux a confié par contrat de délégation de service public, le 1^{er} janvier 2008, l'exploitation de plusieurs équipements à la société Bordelaise de Sports et de Loisirs Axel Véga ci-dessous listés :

- le Vélodrome Stadium du Lac
- la Patinoire de Mériadeck
- les Tennis de Mériadeck
- le Bowling de Mériadeck
- un espace d'animation en plein air pour la patinoire provisoire d'hiver.

Ce contrat, conclu pour une durée de 5 ans, prend fin le 31 décembre 2012.

Nous nous sommes évidemment interrogés sur l'opportunité de conserver ce mode de gestion.

En effet, pour exploiter ces équipements qui doivent répondre à des missions bien identifiées, la Ville a le choix entre une gestion directe et une gestion déléguée.

La gestion directe peut présenter l'avantage d'un contrôle plus étroit de la part de la collectivité, mais les équipements concernés, du fait de leur spécificité, nécessitent une gestion dynamique et professionnelle, destinée à optimiser leur utilisation afin de limiter l'incidence de leur fonctionnement sur les finances communales.

En effet, ces équipements à caractère sportif doivent être orientés prioritairement vers la pratique sportive du plus grand nombre, vers l'initiation des enfants et scolaires, mais aussi être utilisés pour des manifestations sportives de haut niveau.

Ils sont de taille importante et peuvent recevoir un public nombreux pour des spectacles et manifestations diverses.

Ces missions de service public sont particulièrement marquées pour la Patinoire Mériadeck, la patinoire provisoire d'hiver et le Vélodrome, de manière moins importante pour le Bowling et les tennis.

Il apparaît cependant nécessaire de rechercher un gestionnaire unique pour l'ensemble de ces équipements aujourd'hui complémentaires, qui devra optimiser leur utilisation et leur fonctionnement tout en respectant les exigences du service public et une enveloppe budgétaire pré déterminée.

Ceci appelle un travail de spécialistes et une gestion individualisée, combinant les exigences de service public et le souci d'utilisation optimale des équipements. Il s'agit en effet de donner à ces équipements, auxquels les usagers sont très attachés, une gestion moderne et conforme aux objectifs de la politique sportive, éducative, culturelle et d'animation de la Ville.

Telles sont les raisons pour lesquelles il apparaît préférable de maintenir le mécanisme de la délégation de service public, étant entendu que celle-ci pourra être accordée à une société commerciale, à une société d'économie mixte locale, ou à une association loi 1901. Cette délégation prendra la forme d'un affermage. De ce fait, et en vertu de l'article L1411-4 du CGCT, la Commission Consultative des Services Publics Locaux et le Comité Technique Paritaire ont été saisis pour avis.

La loi 93-122 du 29 janvier 1993 modifiée fait obligation à la Commune de procéder à une mise en concurrence pour sélectionner les candidats admis à présenter une offre après examen de leurs garanties professionnelles et financières, de leur aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public.

Par décision en date 15 décembre 2006 n°298618 - Société Corsica Ferries, le Conseil d'Etat vient d'affirmer la faisabilité d'une procédure ouverte en matière de délégation de service

public à l'instar de la procédure d'appel d'offres ouvert en matière de marché public. Lors de la même commission, les membres sont appelés à se prononcer dans un premier temps sur les conditions de recevabilité des candidatures (au regard des garanties professionnelles et financières et des aptitudes à assurer la continuité du service public) et en second lieu sur les offres des candidats retenus à l'issue de l'ouverture de la première enveloppe.

En conséquence, la Ville de Bordeaux engagera une procédure « ouverte » de délégation de service public dans laquelle le dossier de consultation sera remis à tous les candidats qui en feront la demande. Dans ce schéma, les candidats produiront en même temps une candidature et une offre dans deux enveloppes séparées. Le choix définitif du délégataire sera soumis à l'approbation du Conseil Municipal au terme d'une phase de négociation avec les candidats dont les offres auront été retenues.

Dans ce dispositif, la Commune restera propriétaire des installations et assurera les travaux de gros entretien. Le fermier aura la charge de faire fonctionner le service, d'assurer la relation avec les usagers, de couvrir les charges de petit entretien et de renouvellement courant et de percevoir les recettes selon les tarifs fixés dans le contrat et ceux que le Conseil Municipal votera chaque année.

Le cahier des charges précisera le contenu des obligations de service public –accueil des clubs sportifs et des autres pratiquants, disponibilité des équipements- et les conditions dans lesquelles les charges relatives à ces obligations seront évaluées. Il déterminera la procédure par laquelle la Ville adaptera ses exigences de service public à l'évolution des besoins. Le contrat déterminera avec précision les charges qui seront de la responsabilité du délégataire et celles qui incomberont à la Ville.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- vous prononcer sur le principe de déléguer l'exploitation des équipements sportifs et de loisirs (Stadium/Vélodrome, Patinoire, Bowling, Tennis, espace d'animation pour la patinoire provisoire d'hiver) et autoriser Monsieur le Maire à engager une procédure ouverte de délégation de service public,
- décider que cette délégation soit réalisée en la forme d'un affermage,
- approuver le cahier des charges contenant les caractéristiques du service public délégué,
- décider que la Commission d'appel d'offres soit la Commission mentionnée à l'article L.1411-5 du code général des collectivités territoriales,
- autoriser Monsieur le Maire à lancer la procédure d'appel public à la concurrence selon l'avis du Conseil d'Etat et conformément à la loi 93-122 du 29 janvier 1993.

ADOPTE A LA MAJORITE

VOTE CONTRE DU GROUPE SOCIALISTE

ABSTENTION DU GROUPE COMMUNISTE

ABSTENTION DU GROUPE DES VERTS

MME PIAZZA. -

Monsieur le Maire il s'agit du contrat de délégation de service public conclut pour une durée de 5 ans avec Axel Véga. Elle prend fin le 31 décembre 2012.

Entre la gestion directe et la gestion déléguée pour exploiter ces équipements aux missions bien identifiées notre choix s'est porté sur la gestion déléguée du fait de la spécificité de ces équipements et de la gestion dynamique et professionnelle qu'ils imposent.

De taille importante et recevant un public nombreux pour des spectacles et rencontres sportives nous vous proposons un gestionnaire unique avec une délégation sous la forme d'un affermage. Il s'agit en effet de donner à ces équipements auxquels les Bordelais sont très attachés une gestion moderne et conforme aux objectifs de la politique sportive, culturelle et d'animation de la ville. L'affermage nous a paru la formule la plus adaptée.

La commune restant propriétaire, elle assurera les travaux de gros entretien, le fermier ayant la charge de faire fonctionner le service, la relation aux usagers et le reste.

Il perçoit comme il est prévu les recettes selon les tarifs fixés dans le contrat et votés chaque année par le Conseil Municipal.

La Ville de Bordeaux va donc engager une procédure ouverte de délégation de service public. Le choix définitif parmi les candidats sera soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

En conséquence nous vous demandons de bien vouloir :

- autoriser le maire à engager cette procédure ;
- décider que cette délégation sera réalisée sous la forme d'un affermage ;
- approuver le cahier des charges.

M. LE MAIRE. -

Merci.

M. PAPADATO

M. PAPADATO. -

Monsieur le Maire, concernant cette délibération et sur l'opportunité de garder le contrat de délégation publique sur ces équipements nous estimons qu'on aurait pu peut-être s'interroger sur la nécessité de garder l'ensemble de ces structures en gestion déléguée. En effet, comme il est dit, ou plutôt sous-entendu dans cette délibération, pour le bowling et les tennis nous pourrions aisément peut-être les dissocier de ce contrat car ce sont des structures forts différentes.

En effet, nous avons besoin d'un vrai professionnel de spectacles sur la gestion de la patinoire, non pas pour la patinoire en tant que telle, mais pour la patinoire comme salle de spectacle.

On le voit assez bien avec la gestion d'Axel Véga : lorsque le budget prévisionnel est moins pire que les autres années c'est que le nombre de spectacles est en augmentation. Moins de spectacles entraîne inévitablement un déficit conséquent. C'est classique chaque année. On le verra tout à l'heure lors du budget prévisionnel de la 203. Plus de spectacles et le déficit se réduit. La gestion directe paraît donc plus difficile pour la patinoire.

De la même manière pour le vélodrome. Cette structure reste difficile à promouvoir. Une délégation est certainement la plus simple.

Cependant nous pouvons nous interroger sur les tennis. Une structure associative ou municipale par exemple pourrait facilement faire l'affaire pour la gestion de ces terrains. Avez-vous pensé à les dissocier de cette délégation, Mme PIAZZA ?

Pour finir, pour le bowling je m'interroge encore sur la capacité actuelle du gestionnaire Axel Véga à développer cette structure, à communiquer et à vendre auprès des bordelais ce bowling peu visible et difficilement accessible.

Cet équipement méritera certainement de la part du futur délégataire une attention particulière pour lui offrir une visibilité plus grande.

M. LE MAIRE. -

M. MAURIN

M. MAURIN. -

Monsieur le Maire, chers collègues, nous sommes de moins en moins convaincus de la pertinence et de l'efficacité des gestions déléguées, donc conformément à ce que certains appelleront « une posture idéologique », nous allons nous abstenir sur cette délibération.

M. LE MAIRE. -

Merci.

M. RESPAUD

M. RESPAUD. -

En apparence pas grand-chose de changé dans cette délégation. En réalité tout est changé.

Jusqu'à maintenant les équipements sportifs et de loisirs de la Ville de Bordeaux étaient gérés par Axel Véga par une délégation de service public mais sur le mode dit de la régie intéressée. Il y avait bien une délégation de service public mais elle permettait un contrôle étroit de la part de la collectivité, en particulier le vote du budget. Tout à l'heure nous allons y être confrontés puisque c'est la délibération suivante, on votait chaque année le budget de la régie intéressée.

Dorénavant ce qui est lancé c'est encore une délégation de service public mais sous forme d'affermage. Mme PIAZZA, vous avez dit « c'est un moyen moderne ». Certes, donc c'est aux risques et péril du délégataire, mais c'est surtout hors du contrôle municipal puisque dorénavant nous serons uniquement consultés sur la fixation des tarifs, et sur le contrôle a posteriori à « n + 1 » de l'activité qui s'est déroulée l'année « n ».

C'est donc en fait une confiscation de notre possibilité de contrôle sur la gestion de ces équipements, en même temps que la possibilité ouverte à notre délégataire de faire primer la rentabilité pour la patinoire et le stadium sans avoir à rendre de compte.

Un article récent de Sud-Ouest disait : « Embouteillage à la patinoire », parce que, effectivement, il y a une difficulté de partager cette salle multifonctions entre les concerts, les sportifs et les patineurs.

Nul doute que l'activité spectacle étant la plus lucrative c'est ce que le délégataire va chercher à exploiter le mieux possible. Les retards dans la réalisation d'une grande salle de spectacle à Bordeaux vont l'y aider.

C'est un premier point de désaccord c'est-à-dire un peu la confiscation de notre pouvoir de contrôle sur cette société délégataire de service public.

C'est d'autant plus important que c'est difficile à comprendre, parce que ça ne repose sur aucun bilan.

Mme PIAZZA vous avez dit : c'est la formule la plus adaptée. Ce que j'aurais voulu entendre c'est en quoi c'est la formule la plus adaptée ? Quels sont vos arguments pour nous expliquer que l'affermage est plus adaptée que la régie dans ce cas-là ?

Jusqu'à maintenant, depuis qu'Axel Véga est délégataire, je n'ai jamais entendu aucune objection, aucune critique de votre part, Monsieur le Maire, Madame l'adjointe, sur le mode actuel. Dans la délibération non plus, il n'y a aucune critique par rapport à ce qui se fait actuellement et par rapport au mode de la régie intéressée.

Alors pourquoi ce changement ? Pourquoi cette mise en cause de la gestion d'Axel Véga ? Pourquoi cette mise en cause de la régie intéressée ? Ça m'intéresserait que vous nous le disiez en dehors d'une phrase générique comme quoi c'est plus adapté.

Enfin le troisième point de désaccord, je ne vais pas y insister parce que je rejoins ce qui a été dit par Patrick PAPADATO. A partir du moment où on a une délégation de service public on aurait pu dissocier les équipements. Il y a ceux qui nécessitent une délégation et on le partage volontiers sur la patinoire et le vélodrome où c'est indispensable, mais pour les autres ce n'est absolument pas le cas. Le tennis, dans la plupart des communes de France c'est géré en direct par les communes. C'est pareil pour les bowlings quand ils sont municipaux. Or ici tout est délégué à un gestionnaire unique.

Je crois que votre choix obéit à un seul impératif : limiter l'incidence de leur fonctionnement sur les finances communales.

On ne peut pas s'en satisfaire. Ce sont des services publics qui doivent profiter aux scolaires, aux sportifs. C'est pour ça qu'ils ont été construits.

Pour ces trois raisons nous voterons contre ce choix de l'affermage comme mode de délégation de service public.

Jean-Michel va vous donner un autre élément important à prendre en compte.

M. LE MAIRE. -

M. PEREZ

M. PEREZ. -

Monsieur le Maire, vous nous proposez aujourd'hui cette nouvelle délibération pour les équipements municipaux.

Vous nous dites avoir exploré d'autres pistes. Il n'est pas dans mes habitudes de juger du travail des autres surtout si je ne l'ai pas fait, et a priori je veux bien vous croire sur parole.

Cependant, Monsieur le Maire, a-t-on vraiment chiffré en détail l'économie que représenterait pour la collectivité l'exploitation en direct de ces équipements en engageant ou en promouvant des salariés compétents et formés à cette activité en responsabilité soit d'une salle, soit d'un secteur d'activité ? Les talents ne manquent sans doute pas dans nos services ou à l'extérieur.

D'autre part, le diable se nichant sans doute dans les détails, j'aimerais attirer votre attention sur un point se trouvant dans l'article 1 du chapitre 1 de l'annexe que vous nous avez soumise.

Ce point précise que le fermier ne pourra être l'organisateur des spectacles ou manifestations sportives. Je vous demande d'ajouter des mots directement, ou indirectement dans cette formulation.

En effet, la société Véga, actuel délégataire, est détenue à 100% par Fimalac(?), la holding financière de Marc (...?) de la Charrière. Cette holding détient également 40% de Gilbert (...?) Production, société productrice du célèbre (... ?) Johnny Hallyday, et 40% de Aguri(?) Production, autre société de spectacles.

Cette holding détient accessoirement aussi 40% du groupe Lucien Barrière.

On m'objectera bien sûr que 40% ce n'est pas 100%, mais nous sommes bien au-delà des minorités de blocage.

Dans les faits, Fimalac étant l'actionnaire unique de Véga, on confierait de ce fait le montage de la DSP à un organisateur de spectacles, ce que cette délibération prétend éviter.

Je pense qu'il faut être cohérent. Soit nous supprimons cette clause, ce que je ne suggère pas car on serait au mépris de l'éthique après votre première formulation. Soit vous modifiez l'intitulé, comme je le suggère effectivement. Cela mettrait la société Véga hors jeu pour l'avenir. Soit vous ne changez rien et je pense que dans ce cas nous aurons une clause pour faire joli.

Je terminerai en précisant que Fimalac est également actionnaire à 100% de l'agence de notation Fichte, la seule, je vous le concède, à ne pas avoir, pour l'instant au moins, dégradé la note de la France.

Finalement ne serions-nous pas en train de revenir aux années folles pendant lesquelles les banquiers entretenaient des danseuses ? Il est vrai qu'à l'époque ils ne le faisaient pas avec l'aide de DSP.

Aussi je vous demande, Monsieur le Maire, de bien vouloir réétudier la possibilité de gestion directe. En tout cas de bien vouloir acter que malheureusement pour l'instant l'actionnariat de Véga lui interdit pour l'avenir de postuler.

M. LE MAIRE. -

Merci.

Mme PIAZZA

MME PIAZZA. -

Trois réponses rapides, Monsieur le Maire, à ce questionnement sur cette délégation de service public.

Première réponse à M. RESPAUD pour lui dire qu'on a toujours la maîtrise tarifaire. Les tarifs seront toujours votés par le Conseil Municipal.

Deuxième réponse : cette mise en concurrence entre candidats va nous permettre d'avoir des propositions de subventions d'équilibre, donc une meilleure maîtrise du budget global de cette délégation de service public.

Troisième réponse : le choix de ce dispositif d'affermage c'est tout simplement pour répondre aux observations de la Chambre Régionale des Comptes qu'il fallait entendre. Merci.

M. LE MAIRE. -

Merci. Je mets aux voix cette délibération.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

D-2012/203

Société Bordelaise de sports et de loisirs - Gestion des équipements de sports et de loisirs - Budget prévisionnel 2012 - Décision - Autorisation.

Madame Arielle PIAZZA, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par contrat en date du 3 décembre 2007, vous avez confié à la Société Bordelaise de Sports et Loisirs, sous la forme de régie intéressée, l'exploitation de divers équipements de sports et de loisirs : la patinoire de Mériadeck, le bowling et les tennis de Mériadeck, le stadium de Bordeaux Lac ainsi que la patinoire provisoire d'hiver (place Pey-Berland).

Conformément à l'article 21 du contrat précité (compte de la régie intéressée), le budget prévisionnel pour l'année 2012 vous a été présenté lors de la séance du Conseil municipal du 19 décembre dernier. Ce dernier sert de base de calcul à l'intéressement du régisseur. Les développements suivants vous en fournissent les grandes lignes.

1. Présentation du budget prévisionnel 2012

Les recettes sont en augmentation de 3.2 % (soit 69 778 euros) par rapport aux prévisions de réalisation 2011.

Cette progression envisagée est estimée sur la base de la programmation des spectacles pour 2012 ; celle-ci s'annonce comme celle d'une bonne année. L'augmentation du chiffre d'affaires repose également sur une prévision d'augmentation de la fréquentation du bowling de Mériadeck.

Le régisseur propose un budget prévisionnel dont le déficit est inférieur de 158 366 euros au déficit prévu pour 2011.

Les dépenses globales sont en diminution de 2.8 % par rapport aux prévisions de dépenses de 2011, soit une baisse de 88 588 euros.

Le budget des frais de personnel diminue de 5.3% (soit 84 966 euros) avec notamment un recours moins marqué aux intérimaires et emplois saisonniers.

2. Le budget prévisionnel 2012

Charges directes d'exploitation : 3 053 320 euros, y compris les charges liées à la patinoire provisoire

Rémunération du régisseur : 149 000 euros
Taxe Professionnelle : 42 000 euros

Produits d'exploitation : 2 238 500 euros

Le déficit prévisionnel 2012 devrait être de - 814 820 euros. Il diminue de 16.3 % par rapport au déficit prévisionnel initial 2011 (d'un montant de 973 186 euros), soit une baisse de 158 366 euros.

Conformément à l'article 7 du chapitre 2 - portant sur les investissements - les prévisions pour l'exercice 2012, hors taxes de la régie intéressée Sports et Loisirs, sont les suivantes :
Investissement mobilier : 200 000 euros

Conformément à l'article 23 du contrat, l'intéressement du régisseur plafonné à 75% de la rémunération fixe, sera calculé sur les trois critères suivants :

- un intéressement égal à 50% de l'amélioration du résultat d'exploitation par rapport au budget prévisionnel approuvé par la collectivité,
- l'augmentation de la fréquentation pour chaque équipement selon les modalités de calcul annexées au contrat,
- la qualité de la prestation du régisseur, appréciée au travers d'enquêtes de satisfaction des usagers établies régulièrement.

L'intéressement sera dû dès lors que le déficit ci-dessus sera réduit par le régisseur.

3. Le plan de trésorerie

Pour l'exécution budgétaire 2012, il y a lieu de verser des avances de trésorerie au régisseur suivant le plan de trésorerie annuel établi trimestre par trimestre conformément à l'article 22 du contrat. Pour 2012, cette avance se chiffre à 1 000 000 euros.

La dépense est prévue au budget annexe de la Ville sous l'intitulé "Régie Sports et Loisirs", compte 2764.

Figurent en annexe :

- Le programme d'investissement mobilier ;
- Le budget prévisionnel global d'exploitation pour 2012 (comparé au budget prévisionnel 2011) ;
- Le plan de trésorerie 2012.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- Autoriser le régisseur à effectuer les dépenses et les recettes d'investissement et d'exploitation pour le compte de la Ville de Bordeaux suivant le budget prévisionnel établi ci-dessus ;
- Autoriser les avances de trésorerie au régisseur suivant le plan de trésorerie ci-joint.

ADOpte A L'UNANIMITE

MME PIAZZA. -

Présentation du budget prévisionnel 2012.

Des recettes en augmentation toujours sur la délégation de service public, de 3,3% par rapport aux prévisions 2011.

Une année 2012 qui s'annonce comme une bonne année en termes de programmation de spectacles et de diversification dans le champ culturel.

Nous prévoyons une meilleure fréquentation du bowling dont les pistes ont toutes été rénovées.

Le régisseur propose un budget prévisionnel dont le déficit est inférieur à 158.000 euros, au déficit prévu pour 2011.

Dépenses en diminution de 2,8%, ainsi que le budget des frais de personnel de 5,3%.

Sans aller dans les détails vous avez en annexe toutes les informations nécessaires concernant le programme d'investissement immobilier, le budget prévisionnel et le plan de trésorerie 2012.

En conséquence je vous demande de bien vouloir autoriser le régisseur à effectuer les dépenses et les recettes d'investissement et d'exploitation, et d'autoriser les avances de trésorerie.

M. LE MAIRE. -

Est-ce qu'il y a des avis contraires ?

Absentions ?

Merci.

PROJET D'INVESTISSEMENTS MOBILIERS A LA CHARGE DU REGISSEUR ANNEE 2012

		Budget 2012
PATINOIRE		
Sièges pour les gradins	Remplacement et harmonisation des assises de gradins	15 000,00
Partition de la salle (rideaux, rails...)	Remplacement de rideaux et pendrillons usagés, installation rails	15 000,00
Filets de protections arrières & virages (filets, rails...)	Amélioration de la sécurité du public	10 000,00
Création d'un local de stockage extérieure	Amélioration de la capacité de stockage et gain de temps sur les montages et démontages	5 000,00
Espace petite restauration	Amélioration de l'ergonomie des espaces bars et développ du snacking	10 000,00
Matériels de manutention	Acquisition des matériels de manutentions amélioration des conditions et temps de travail	10 000,00
Patins	Grand public	5 000,00
Petits matériels (plots...)	Usage des scolaires	2 500,00
Luges	Pour personnes handicapés moteurs	2 500,00
Matériels d'entretien	Aspirateurs, monobrosses	4 000,00
Projecteurs	Amélioration de la mise en lumière sur les séances publiques	6 000,00
Cumul Patinoire		85 000,00
BADMINGTON/TENNIS		
Sanitaires 1er étage	Remise en état	20 000,00
Petits mobiliers	Accueil usagers (bancs supplémentaires 4 courts de bad par terrain tennis)	1 500,00
Cumul Badmington/Tennis		21 500,00
BOWLING		
Ordinateur/logiciel gestion billetterie	Accueil clients (amélioration de la gestion client et poste de secours)	3 500,00
Comptoir accueil	Rénovation et amélioration ergonomie des postes de travail	5 000,00
Cumul Bowling		8 500,00
STADIUM/VELODROME		
Chauffage	Acquisition d'appareils portatifs et remplacement de matériels existants	30 000,00
Cumul Stadium/Vélodrome		30 000,00
SERVICES CENTRAUX		
Renouvellement de mat. informatique et logiciels		10 000,00
Mobiliers et outils de communication	Création de nouveaux produits à destination des entreprises (pack communication, soirées incentives...)	35 000,00
Mobiliers & matériels de bureau & d'atelier		10 000,00
Cumul Services Centraux		55 000,00
Cumul investissements mobiliers		200 000,00

ACTUALISATION DU BUDGET PREVISIONNEL 2011 ET BUDGET 2012

				Budget	Budget	Ecart	Ecart
	2008	2009	2010	2011 initial	prévisionnel 2012	prév 2012 / actua. 2011	en %
RECETTES							
C.A. Manifestations	762 457	987 852	1 189 688	1 129 392	1 178 000	-48 608	-4,3%
Locations Manifestations (Concerts, Spectacles,...)	417 404	571 382	668 427	612 427	645 200	32 773	5,4%
Prestations annexes manifestations (accueil, contrôle, sécur)	202 877	242 532	304 007	315 117	332 800	17 683	5,6%
Bar, restaurant manifestations	142 176	173 938	217 253	201 848	200 000	-1 848	-0,9%
C.A. Activités sportives	972 292	877 706	949 268	1 005 030	960 500	-44 530	-4,4%
Entrées public	606 368	597 260	653 216	717 030	665 000	-52 030	-7,3%
Entrées scolaires	77 436	72 769	62 146	55 300	57 500	2 200	4,0%
Séances karting	14 769	16 849	24 261	18 000	20 000	2 000	11,1%
Locations accessoires (patins, chaussures, raquettes, salles)	93 943	40 565	32 336	27 000	27 000	0	0,0%
Bar, restaurant	164 201	136 019	162 756	174 000	177 000	3 000	1,7%
Ventes proshop	15 133	13 855	13 892	13 100	13 000	-100	-0,8%
Autres	442	389	661	600	1 000	400	66,7%
C.A. Autre	91 745	332 965	75 154	34 300	100 000	65 700	191,5%
Autres prestations (jeux)	17 862	13 836	13 291	14 800	15 000	200	1,4%
Autres produits et produits exceptionnels	73 883	319 129	61 863	19 500	85 000	65 500	335,9%
	1 826 493	2 198 523	2 214 110	2 168 722	2 238 500	69 778	3,2%
DEPENSES							
Achats	98 250	112 603	136 333	130 300	129 550	-750	-0,6%
Achats stockés (bar, emballages,...)	90 643	104 606	127 731	123 700	123 700	0	0,0%
Achats proshop	7 607	7 997	8 601	6 600	5 850	-750	-11,4%
Charges externes	1 089 345	1 214 271	1 175 627	1 205 812	1 199 220	-6 592	-0,5%
Fluide (Eau, gaz, électricité)	266 381	281 930	298 351	302 450	287 000	-15 450	-5,1%
Fournitures (entretien, papeterie, atelier)	28 308	21 304	14 033	23 600	14 500	-9 100	-38,6%
Achats matériels pour location	5 280	5 609	0	10 000	8 500	-1 500	-15,0%
Sous traitance Prestations concerts-spectacles	103 921	153 048	165 506	138 870	170 450	31 580	22,7%
Sous traitance Prestations	186 212	249 779	216 210	253 700	271 020	17 320	6,8%
Contrats entretien et contrôles techniques	150 412	144 737	137 334	156 850	140 850	-16 000	-10,2%
Entretien bâtiments, matériel, installation	162 039	147 511	142 567	132 500	119 250	-13 250	-10,0%
Assurances	53 355	53 932	55 768	39 800	58 300	18 500	46,5%
Honoraires	58 289	52 886	50 954	42 000	42 000	0	0,0%
Publicités, insertions	9 105	39 459	31 456	46 000	33 000	-13 000	-28,3%
Déplacements, missions, réceptions	17 880	23 326	19 918	18 270	16 670	-1 600	-8,8%
Poste et Télécom	30 341	28 958	29 003	29 542	27 510	-2 032	-6,9%
Autres charges externes et charges diverses	17 823	11 791	14 528	12 230	10 170	-2 060	-16,8%
Impôts et taxes	49 464	40 502	40 045	48 950	49 050	100	0,2%
Taxe professionnelle	43 822	33 467	32 583	42 000	42 000	0	0,0%
Sacem	5 361	6 431	6 272	6 450	6 550	100	1,6%
Autres Impôts et Taxes	281	605	1 190	500	500	0	0,0%
Salaires et charges du régisseur	1 600 933	1 688 975	1 720 210	1 611 466	1 526 500	-84 966	-5,3%
Personnel permanent CDI	1 330 867	1 343 661	1 398 232	1 327 292	1 291 500	-35 792	-2,7%
Pers. CDD manifestations (y compris intérim)	104 196	122 863	159 783	156 800	147 000	-9 800	-6,3%
Pers. CDD (saisonniers, remplacements, animations...)	165 870	222 450	162 195	127 374	88 000	-39 374	-30,9%
Charges exceptionnelles	27 908	42 814	48 891	0	0	0	0
Rémunération du régisseur	140 000	165 375	141 834	145 380	149 000	3 620	2,5%
TOTAL CHARGES	3 005 899	3 264 540	3 262 940	3 141 908	3 053 320	-88 588	-2,8%
RESULTAT	-1 179 406	-1 066 017	-1 048 830	-973 186	-814 820	158 366	-16,3%

PREVISIONS DE TRESORERIE POUR L'ANNEE 2012

en milliers d'Euros H.T.

	janv	fév	mars	cumul TR 1	avril	mai	juin	cumul TR 2	juil	août	sept	cumul TR 3	oct	nov	déc	cumul TR 4	cumul année
RECETTES																	
C.A. Manifestations	40	40	350	430	110	130	70	310	0	0	30	30	150	150	108	408	1 178
C.A. Activités sportives	100	100	80	280	80	60	55	395	50	50	65	163	95	100	115	333	950
C.A. Autres	5	5	5	15	5	10	10	45	10	10	25	45	5	5	5	15	100
DEPENSES																	
Achats marchandises	10	10	35	55	10	10	10	30	5	5	5	15	10	10	10	30	130
Charges externes	100	100	100	300	150	150	80	380	90	92	52	234	90	83	108	283	1 195
Impôts et taxes			20	20			28	48				0				0	48
Salaires et charges	130	135	135	400	135	125	115	375	115	115	120	350	125	135	140	400	1 525
Rémunération du régisseur			37	37			37	37			37	37			38	38	149
Investissements mobiliers		15	15	30	50		40	90	40	20	20	80				0	200
VERSEMENT VILLE DE BORDEAUX				0		400		400	400			400	200			200	1 000
SOLDE TRESORERIE DEBUT DE PERIODE	397	302	187	397	280	130	445	280	270	480	308	270	194	419	446	194	
SOLDE DE TRESORERIE DE LA PERIODE	-95	-115	93	-117	-150	315	-175	-10	210	-172	-114	76	225	27	-68	184	
SOLDE DE TRESORERIE FIN DE PERIODE	302	187	280	280	130	445	270	270	480	308	194	194	419	446	378	378	

D-2012/204
AJC Bordeaux 2012. Soutien aux initiatives des jeunes.
Adoption. Autorisation.

Madame Arielle PIAZZA, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de sa politique jeunesse, la Ville encourage l'esprit d'initiative, la créativité et l'engagement des jeunes bordelais.

AJC (Aide aux Jeunes pour concrétiser leurs idées) est un appel à projet lancé par la Ville en direction de tous les jeunes âgés de 13 à 25 ans, qui habitent ou pratiquent une activité à Bordeaux.

Ce dispositif permet aux porteurs de projets :

- de mettre en valeur leurs idées
- de faciliter leurs démarches et d'accompagner leurs réalisations

A ce titre, la Ville soutient les initiatives des jeunes qui ont des projets pour Bordeaux, les bordelais, leurs quartiers, en leur apportant deux types d'aide : des conseils au montage de projet, mais aussi une possibilité de financement pour les projets lauréats.

Ce dispositif a été proposé à la validation de la Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre d'un appel à expérimentation en direction des 12 / 17 ans en septembre dernier.

Il a été retenu, et fait l'objet d'un cofinancement de la CAF à hauteur de 10 000 euros pour les années 2010, 2011 et 2012 .

Cette année, 17 projets ont été présentés et soumis à l'avis du jury, composé de représentants de la Ville, des instances associatives jeunesse, d'institutions partenaires et de membres du Conseil des Jeunes de Bordeaux.

Le jury a reçu chaque porteur de projet présent et délibéré sur l'aide financière à apporter selon des critères liés à la présentation du projet, ses objectifs, son impact sur le territoire, sa faisabilité financière, son originalité.

Réuni le 21 mars 2012, le jury a retenu 14 projets.

Expression culturelle, Citoyenneté, International, sont les principaux thèmes développés à travers ces projets, joints en annexe .

L'attribution des subventions pour un montant total de 10 000 euros se répartit comme suit :

Association	Nom projet	Subvention (en euros)
H2 Nous	Just 4 Dance	600
Eclaireuses, éclaireurs de France, Aquitaine	Réseau d'échange, réciproque de savoirs	600
IEFO (Il était une fois dans l'ouest)	9 ^{ème} congrès national de l'ANESF	450
Los Téoporos	Festival international de fanfares de médecines	350
Le Levain Habitats Jeunes	Le Levain ouvre son Jardin aux voisins	800
Wax It	After school Contest	300
Tous Azimuts	FESTIMUT 2012	800
Hip Open	Hip Open Event # 1	900
Compagnie du sùr saut	Paroles de poilu(e)s	950
Festival les Estudiantes	Festival de théâtre les Estudiantines 2012	800
Cap Bamako	Cap Bamako	900

SYNTHESE	Esposition Reg(ARTS) Croisés	650
Bermudes / Dispersion	Neptune_HDD	1000
Collectif Aléas	Rencontre et partage autour de la pièce « Histoires Courtes »	900

Le montant des subventions détaillées ci-dessus est déjà prévu au Budget Primitif de l'année 2012,. AJC Programme **Engagement et Participation des Jeunes**

Fonction 020: Natana 1232 Opération P0710004 ▶ AP/EPCP (Dép, EPF) P071E02

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire à verser ces subventions.
- autoriser Monsieur le Maire à encaisser la participation de la Caisse d'Allocations Familiales.

ADOpte A L'UNANIMITE

MME PIAZZA. -

Cette délibération concerne les projet AJC, Aide aux Jeunes pour concrétiser leurs idées.

Permettez-moi d'attirer votre attention sur ce dispositif en place depuis 7 années : un appel à projets en direction des 13/25 ans qui a toute sa place.

Il a montré pendant toutes ces années - peut-être encore plus aujourd'hui – que c'était un espace de grande liberté d'expression pour nos jeunes sur diverses thématiques comme par exemple l'expression culturelle, la citoyenneté et l'international.

Il remporte un grand succès, évolue, s'enrichit par la simple volonté de nos jeunes.

Cette année 17 projets ont été présentés. 14 ont été retenus par deux jurys représentés par :

3 élus : Sarah BROMBERG sur les pratiques amateurs dans le champ culturel, Yohan DAVID dans le registre de l'économie sociale et solidaire, et moi-même.

6 membres du Conseil des Jeunes et des représentants institutionnels : le CROUS, le CIJA, la CAF, la Cohésion sociale, la Maison de l'Europe, Unicité, la FEV et Surf Insertion.

Vous avez joint à cette délibération le contenu de ces 14 projets primés, tous très riches et originaux. Je vous invite tous à accompagner nos lauréats à la fois dans les quartiers où ces projets vont se développer, ou les rencontrer par la thématique proposée.

Les jeunes veulent s'engager. Ils veulent participer et avoir leur place dans les instances de concertation ou de décision. Pour moi c'est une évidence, je le vois tous les jours. En cela, M. PAPADATO je ne vous rejoins pas. Je trouve qu'au contraire les jeunes sont de plus en plus présents dans les conseils de quartier. Je vous l'accorde, c'est assez récent. Peut-être tout simplement les bonnes retombées des actions de proximité de nos 8 maires adjoints.

Un seul exemple récent pour illustrer mes propos : le dernier conseil de quartier de Bordeaux Maritime où il y avait autant de jeunes que nos habituels plus âgés sur 250 participants. Il est vrai que notre maire adjoint Nathalie DELATTRE attire tous les publics. Il est vrai aussi que le nouveau stade était à l'ordre du jour. C'est pour vous dire que la jeunesse attend cet équipement avec impatience.

M. LE MAIRE. -

Oui, mais il est 19 heures et je voudrais bien qu'on fasse preuve d'un peu plus de concision sans relancer d'autres débat.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

Synthèse des projets retenus par le Jury

1-

NOM DU PROJET	“Just 4 Dance”
PORTEUR DU PROJET	Marion CABANNE
NOM ASSOCIATION	H2 nous
THEME	Culture
QUARTIER	6 – Bordeaux SUD
Catégorie	✓18-25 ans « projet jeune »

PRESENTATION DU PROJET

DATE / LIEU	<u>Date</u> : 8 avril 2012 <u>Lieu</u> : Rock School Barbey
PUBLIC CIBLE	Danseurs et amateurs de danse, Jeunes de 15/25 ans, Habitants de Bordeaux et des environs, journalistes, photographes...
NOMBRE DE PERSONNES PREVUES	400 personnes
OBJECTIFS	- Mettre en valeur les différentes disciplines « Funk-Styles ». - Mettre en valeur le Hip Hop bordelais. - Faire connaître l'activité de la compagnie.
DESSCRIPTIF DU PROJET	Just 4 Dance est un événement dédié à la danse HIP HOP debout. Le projet vise à organiser une rencontre entre les danseurs HIP HOP issus des quatre coins de la France.
Subvention	600 €

2-

NOM DU PROJET	Réseau d'échange réciproque de savoirs
PORTEUR DU PROJET	Hugues LEGRAND
NOM ASSOCIATION	EEDF Aquitaine
THEME	Solidarité, Formation
QUARTIER	
Catégorie	✓18-25 ans « projet jeune »

PRESENTATION DU PROJET

DATE / LIEU	Printemps 2012 Bordeaux et CUB
PUBLIC CIBLE	Jeunes Adultes 18 à 30 ans
NOMBRE DE PERSONNES PREVUES	20 à 30 personnes pour le début
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> - Offrir un espace de formation gratuit et ouvert à tous. - Favoriser les échanges entre personnes. - Valoriser les compétences de chacun. - Réinterroger ses savoirs et apprendre à les transmettre.
DESCRIPTIF DU PROJET	<p>Principe simple, les personnes qui s'inscrivent au réseau proposent une offre et formulent une demande. Un site Internet regroupera ces offres et ces demandes. Les savoirs sont divers : couture, photo, cuisine...).</p> <p>Le réseau a pour but de durer et de se développer au cours du temps et s'adapter aux demandes des participants.</p>
Subvention	600 €

3-

NOM DU PROJET	9^{ème} congrès national de l'ANESF
PORTEUR DU PROJET	Pierre Emmanuel ROSA
NOM ASSOCIATION	IEFO (Il était une fois dans l'ouest)
THEME	Citoyenneté
QUARTIER	3 – Centre ville
Catégorie	✓18-25 ans « projet jeune »

PRESENTATION DU PROJET

DATE / LIEU	Les 6, 7 et 8 juillet 2012 à Bordeaux.
PUBLIC CIBLE	Etudiantes sages-femmes de toute la France
NOMBRE DE PERSONNES PREVUES	300 personnes
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> - Permettre la réalisation des conférences de cet événement. - Donner aux étudiants la possibilité d'échanger sur les thématiques proposées au congrès. - Faire découvrir aux étudiants la richesse de la Ville de Bordeaux.
DESCRIPTIF DU PROJET	<p>Vendredi :</p> <p>Accueil à l'université Bordeaux 2, présentation du week-end, soirée d'accueil avec repas des régions.</p> <p>Samedi :</p> <p>Conférences, formations, assemblée générale de l'ANESF. Soirée de GALA.</p> <p>Dimanche :</p> <p>Tables rondes et temps libre pour découvrir Bordeaux.</p>
Subvention	450 €

4-

NOM DU PROJET	Festival International de fanfares médecines
PORTEUR DU PROJET	Eloi RIVARD
NOM ASSOCIATION	Los Teoporos
THEME	Culture
QUARTIER	3- Centre Ville 7-Bastide
Catégorie	✓18-25 ans « projet jeune »

PRESENTATION DU PROJET

DATE / LIEU	Du 6 au 8 juillet 2012 place du centre ville et les quais de Queyries.
PUBLIC CIBLE	Tous publics, amateurs de musique et étudiants
NOMBRE DE PERSONNES PREVUES	Environ 300 personnes en simultané.
OBJECTIFS	Réunir 300 musiciens et animer la ville. Un tel événement permet : <ul style="list-style-type: none"> - Un échange pour chaque musicien. - Une rencontre des différentes formations. - Une animation de la ville pour tous.
DESCRIPTIF DU PROJET	Vendredi 6 : Accueil des fanfares invitées. Samedi 7 : Animation des différentes places de la Ville de Bordeaux. Le soir joute musicale privée à la caserne de Niel. Dimanche 8 : Animation d'un pique nique public sur les quais de Queyries. Les musiciens des fanfares seront hébergés au gymnase Thiers.
Subvention	350 €

5-

NOM DU PROJET	Le Levain ouvre son jardin aux voisins
PORTEUR DU PROJET	Véronique TIRBOIS
NOM ASSOCIATION	Le Levain Habitats Jeunes
THEME	Interaction socio-environnementale.
QUARTIER	4- St Augustin , Victor Hugo
Catégorie	✓18-25 ans « projet jeune »

PRESENTATION DU PROJET

DATE / LIEU	Octobre 2011 à juin 2012, Jardin d'habitats jeunes Le Levain, 33 rue Paul Louis Landes à Bordeaux.
PUBLIC CIBLE	- Résidents et adhérents de l'association (jeunes entre 16 et 30 ans). - Public vivant ou travaillant dans le quartier du Levain. - Adhérents des associations du quartier (RPA, etc...)
NOMBRE DE PERSONNES PREVUES	Potentiel d'environ 1000 personnes
OBJECTIFS	- Permettre aux habitants du quartier de profiter d'un espace vert. - Favoriser la rencontre et les échanges entre le public jeune accueilli au Levain et les habitants du quartier. - Créer un lieu intergénérationnel.
DESRIPTIF DU PROJET	1- Questionnaire sur les attentes des résidents du Levain et des habitants du quartier. 2- Aménagement du jardin en prenant en compte les résultats du questionnaire et en impliquant les résidents de la structure. 3- Création d'une manifestation culturelle pour officialiser l'ouverture du jardin sur le quartier. 4- Communication dans le quartier pour informer de l'ouverture du jardin.
Subvention	800 €

6-

NOM DU PROJET	After School Contest
PORTEUR DU PROJET	Alban CHENEAU
NOM ASSOCIATION	Wax it
THEME	Sports
QUARTIER	
Catégorie	✓18-25 ans « projet jeune »

PRESENTATION DU PROJET

DATE / LIEU	19 et 20 mai 2012
PUBLIC CIBLE	Etudiants de toute la France attirés par la pratique des sports de glisse. Le public local et les touristes.
NOMBRE DE PERSONNES PREVUES	200 participants étudiants et 3000 visiteurs au total.
OBJECTIFS	Objectif : Organisation sur un week-end d'une compétition de surf pour l'ensemble des étudiants français (universités et écoles de commerce). L'objectif est de permettre aux supporters et aux compétiteurs de venir défendre leurs couleurs.
DESCRIPTIF DU PROJET	Evènement de surf national organisé par l'association WAX IT de la BEM. Le thème de cette première édition sera « le retour aux origines du surf ». La compétition sera organisée en ayant une attention particulière au respect de la nature, cet événement s'inscrira dans une démarche éco-responsable.
Subvention	300 €

7-

NOM DU PROJET	FESTIMUT 2012
PORTEUR DU PROJET	Félix HENRY
NOM ASSOCIATION	Tous Azimuts
THEME	Culture
QUARTIER	Toute la Ville 7 – Bastide Benauge
Catégorie	✓18-25 ans « projet jeune »

PRESENTATION DU PROJET

DATE / LIEU	Le 25 et 26 mai 2012, rive droite, quai de Queyries.
PUBLIC CIBLE	Tout public, tout âge
NOMBRE DE PERSONNES PREVUES	Entre 700 et 100 personnes sur la durée du festival.
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> - Créer une manifestation culturelle, pluridisciplinaire et intergénérationnelle. - Promouvoir la production locale et artisanale. - Sensibiliser le public à la vie associative. - Proposer un événement original et respectueux de l'environnement.
DESCRIPTIF DU PROJET	Création d'un événement visant à animer le centre Ville de Bordeaux. Durant toute la manifestation diverses activités seront proposées gratuitement aux Bordelais (Théâtre, danse, expo, peinture, cirque...). Un village associatif sera également mis en place.
Subvention	800 €

8-

NOM DU PROJET	HipOpen Event # 1
PORTEUR DU PROJET	Angélique GERMAIN
NOM ASSOCIATION	HIP OPEN
THEME	Culture
QUARTIER	3 – Centre ville
Catégorie	✓18-25 ans « projet jeune »

PRESENTATION DU PROJET

DATE / LIEU	Le 5 avril 2012 débat : salle de l'université Bordeaux 3 et le concert salle MAC mise à disposition par le CROUS.
PUBLIC CIBLE	Etudiants de Bordeaux, acteurs de la culture hip-hop, journalistes, élus, enseignants, amateurs de musique...
NOMBRE DE PERSONNES PREVUES	Pour le débat 70 personnes, pour le concert 200 personnes maximum.
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> - Faire découvrir de nouveaux artistes. - Proposer un événement accessible à tous. - Dynamiser l'offre culturelle locale. Développer l'essor de la culture urbaine locale à BORDEAUX. - Susciter des réflexions autour de l'art. - ...
DESCRIPTIF DU PROJET	<p>Le projet s'articule en deux temps :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un débat : Approche théorique du RAP ainsi qu'un aspect pratique en mettant en avant la richesse de cet art. - Un concert témoignera de la diversité du RAP, au programme 3 groupes de Bordeaux, un groupe de Perpignan, un groupe de Paris.
Subvention	900 €

9-

NOM DU PROJET	"Paroles de poilu(e)s"
PORTEUR DU PROJET	Morgane TAMBOERS
NOM ASSOCIATION	Cie du Sûr Saut
THEME	Culture Théâtre
QUARTIER	2- Grand Parc, Paul Doumer, 3- Centre Ville, 5- St Michel, Nansouty, St Genès, 7- Bastide
Catégorie	✓18-25 ans « projet jeune »

PRESENTATION DU PROJET

DATE / LIEU	De février à juillet 2012, Structures sociales et culturelles, Bordeaux et CUB, Lyon, Angers, Annecy, Narbonne, Périgueux, St Pierre du Mont, Villeneuve de Marsan Mont de Marsan, Villeneuve d'Ascq
PUBLIC CIBLE	Public intergénérationnel
NOMBRE DE PERSONNES PREVUES	De 30 à 300 spectateurs selon la structure d'accueil de représentation.
OBJECTIFS	- Faire entendre des paroles trop souvent oubliées depuis la disparition du dernier poilu en mai 2011. -Inciter les générations actuelles au devoir de mémoire. - Rendre hommage aux morts pour la France.
DESCRIPTIF DU PROJET	Création d'une adaptation théâtrale pluridisciplinaire (musique, danse, arts visuels) des lettres et carnets du front de la première guerre mondiale. Le maître du jeu, personnage omniscient, guidera les spectateurs tout au long de la représentation à travers des tableaux significatifs de l'histoire de la première moitié du XX ^{ème} siècle. Déroulement : Représentation, débat, exposition photographique des vestiges et mémoriaux de la première guerre mondiale.
Subvention	950 €

NOM DU PROJET	Festival de théâtre Les Estudiantines 2012
PORTEUR DU PROJET	Nicolas DUBREUIL
NOM ASSOCIATION	Festival Les Estudiantines
THEME	Culture
QUARTIER	5- St Michel, Nansouty, St Genès
Catégorie	✓18-25 ans « projet jeune »

PRESENTATION DU PROJET

DATE / LIEU	Du 26 au 29 mars 2012, Campus universitaire.
PUBLIC CIBLE	Etudiants de Bordeaux.
NOMBRE DE PERSONNES PREVUES	800 personnes sur les 4 soirs, 800 personnes pendant les 4 journées.
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> - Offrir des moyens concrets aux troupes de jouer leur spectacle. - Donner l'opportunité de voir des pièces gratuitement. - Sensibiliser au théâtre. - Créer une vie sur le campus. - Etre une vitrine des initiatives de la jeunesse.
DESCRIPTIF DU PROJET	<ul style="list-style-type: none"> - Festival 4 jours pour 4 universités. - 1 jour par université. - Dans la journée, des animations autour du théâtre tels que des ateliers d'initiation, une exposition, du théâtre de RU(e), une sensibilisation à la culture. <p>En soirée des troupes étudiantes jouent leur spectacle.</p>
Subvention	800 €

NOM DU PROJET	CAP BAMAKO
PORTEUR DU PROJET	Lauranne MEUNIER
NOM ASSOCIATION	Cap Bamako
THEME	Solidarité Internationale, Citoyenneté.
QUARTIER	3 – Centre Ville
Catégorie	✓18-25 ans « projet jeune »

PRESENTATION DU PROJET

DATE / LIEU	Bamako au Mali. Dates : versement des fonds en juin 2012, autres actions en septembre 2012 / juin 2012.
PUBLIC CIBLE	110 femmes qui font partie de la coopérative Djuguïyaso ainsi que le centre de formation.
NOMBRE DE PERSONNES PREVUES	5 étudiants sur le projet.
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> - Développer la commercialisation des produits via la recherche de points de ventes en France, le développement du site Internet et des supports de communication et la participation au salon maison objet de PARIS. - Trouver des fonds pour que la coopérative puisse acheter du matériel dont elle a besoin. - Participer aux frais de scolarité d'élèves du centre de formation.
DESCRIPTIF DU PROJET	<ul style="list-style-type: none"> -Démarchage des entreprises partenaires pour des points de vente et des dons. - Organisation d'évènements au sein de l'école afin de récolter des fonds (vente de gâteaux, papiers cadeaux à Noël, dîner africain...). - Création et actualisation d'un catalogue de vente en ligne des produits de la coopérative.
Subvention	900 €

12-

NOM DU PROJET	Exposition Reg (ARTS) Croisés
PORTEUR DU PROJET	Louise COUFFIGNAL
NOM ASSOCIATION	Synthèse
THEME	Culture
QUARTIER	4- St Augustin, Victor Hugo
Catégorie	✓13-18 ans « initiative ado»

PRESENTATION DU PROJET

DATE / LIEU	Septembre octobre 2012 / EHPAD Notre Dame de bonne Espérance et Quartier St Augustin
PUBLIC CIBLE	Résident de l'EHPAD, habitants du quartier Bordelais...
NOMBRE DE PERSONNES PREVUES	400 personnes.
OBJECTIFS	Produire une exposition et un catalogue d'exposition sur la mémoire intime et collective des résidents de l'EHPAD en collaboration avec 2 artistes bordelais.
DESRIPTIF DU PROJET	Reg (ARTS) croisées s'inscrit dans le projet de médiation des arts visuels de l'association SYNTHÈSE. Nous proposons aux résidents de l'EHPAD d'aborder la question de la mémoire collective en prenant part à la mémoire individuelle.
Subvention	650 €

NOM DU PROJET	Neptune_HDD
PORTEUR DU PROJET	Lény BERNAY
NOM ASSOCIATION	BERMUDES / Dispersion
THEME	Culture
QUARTIER	3 – Centre Ville
Catégorie	✓18-25 ans « projet jeune »

PRESENTATION DU PROJET

DATE / LIEU	Du 9 février au 30 juin 2012. Lieu : CAPC Bordeaux.
PUBLIC CIBLE	Le grand public, lors de leur passage au CAPC. Le cœur de cible de cette action est le public sensible au monde de l'art et de l'astrophysique et ce qui s'y accroche.
NOMBRE DE PERSONNES PREVUES	La fréquentation du CAPC s'élève à 11000 personnes par mois. Nous profitons également de la nuit des musées qui rassemble un public nombreux.
OBJECTIFS	Approfondir la recherche autour des questions de conscience altérée / modifiée, de transe individuelle au sein du collectif et d'un rapport extatique au monde. Mais aussi pouvoir composer, partager et débattre autour du thème de la nuit et des consciences altérées, grâce à l'intervention de spécialistes invités pour l'occasion (astrologue, astronome, historien, philosophe...).
DESCRIPTIF DU PROJET	Il se déroule idéalement en 5 temps: des tables rondes ou tournantes et 4 événements ouverts au public du CAPC de Bordeaux. Dans un premier temps, le projet NEPTUNE_HDD pose au sein du CAPC, une «table ronde» d'exception. Dans un second temps (de mars à juin 2012) et suivant un calendrier astral, Dispersion propose des cours et expériences à groupes réduits ainsi qu'un événement public par mois dans et à l'extérieur du CAPC.
Subvention	1 000 €

NOM DU PROJET	Rencontre et partage autour de la pièce « Histoires courtes »
PORTEUR DU PROJET	Charlène PIAIA
NOM ASSOCIATION	Collectif Aléas
THEME	Culture et Vivre Ensemble.
QUARTIER	2- Grand Parc/ Paul Doumer 7- Bastide
Catégorie	✓18-25 ans « projet jeune »

PRESENTATION DU PROJET

DATE / LIEU	16/17 avril 2012 au Centre social et culturel Bastide Benauge. 3/4/5 mai 2012 au théâtre en Miettes.
PUBLIC CIBLE	Jeunes du centre Social et culturel Bastide Benauge et de l'école Benauge. Personnes handicapées du Centre d'Accueil de jour AFTC Avenir.
NOMBRE DE PERSONNES PREVUES	50 personnes.
OBJECTIFS	- Démocratiser la danse contemporaine en présentant le spectacle de danse « Histoires courtes » à un public non initié (CSC Benauge et école de la Benauge et les personnes handicapées accueillis par le CSC). - Réagir et débattre sur les thèmes sociaux développés dans le spectacle grâce aux « bords de scène ». - Créer du lien social, grâce au langage universel du corps.
DESRIPTIF DU PROJET	Lieux et dates de réalisation : - 16/17 avril : Répétition publique au studio de danse du Centre Social et culturel Bastide Benauge. - 3/4/5 mai 2012 : Représentation du spectacle « Histoires courtes » au Théâtre en Miettes.
Subvention	900 €

D-2012/205

Domaine de La Dune. Convention 'Chèques Vacances' avec l'Agence Nationale pour les Chèques Vacances (ANCV).

Madame Arielle PIAZZA, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Une convention a été signée entre la Ville de Bordeaux et l'ANCV, autorisant certaines structures municipales à encaisser des recettes par Chèques Vacances. Cette convention n'incluait pas, lors de sa signature, le Domaine de la Dune.

Pour permettre aux usagers de régler avec leurs chèques vacances, le Domaine de la Dune a été autorisé par arrêté en date du 9 décembre 2011 à les percevoir, dans le cadre de la régie de recettes.

Il est donc nécessaire de signer une attestation unique sur l'honneur, d'extension de la convention n°128768 auprès de l'ANCV, ainsi que son annexe tarifaire 2012.

Ainsi, le Domaine de la Dune pourra recevoir en paiement des Chèques Vacances ANCV.

Les tarifs appliqués restent ceux votés par le Conseil Municipal pour l'exercice 2011-2012.

A cet effet, je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire :

- à signer l'attestation unique sur l'honneur d'extension de la convention n° 128768, ainsi que son annexe tarifaire 2012.

ADOpte A L'UNANIMITE

MME PIAZZA. -

Domaine de la Dune – Convention « Chèques Vacances ». Rien de particulier. Une autorisation pour nos vacanciers du Domaine de la Dune de régler leur séjour avec des chèques vacances ANCV.

M. LE MAIRE. -

Pas de problèmes ?

Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ?

(Aucune)



ATTESTATION UNIQUE SUR L'HONNEUR EXTENSION
DE LA CONVENTION N° 128768

Merci de remplir les champs et cocher la case qui vous concernent.

Je soussigné : ALAIN SUPPE, MAIRE DE BORDEAUX
 Forme juridique : COLLECTIVITE TERRITORIALE
 Raison sociale : VILLE DE BORDEAUX
 Adresse complète du siège social : HOTEL DE VILLE PLACE PEY BERLAND, 33 077 BORDEAUX Cedex
 N° de SIREN : 2133 00635 000 17
 Souhaite étendre ma convention à l'établissement suivant :
 Enseigne : D.OMAINE DE LA DUNE
 Adresse complète : 156 BOULEVARD DE LA CÔTE D'ARGENT
 Nom de la chaîne, label, fédération d'appartenance : AGREMENT JEUNESSE & SPORT
 Classement :
 Téléphone : 05/56/83/80/65 Fax : 05/57/15/01/65
 Courriel : contact @ la-dune-arcachon.fr Site internet : la-dune-arcachon.fr

Pour l'activité suivante (indiquez uniquement les prestations qui entrent dans le champ d'utilisation du Chèque-Vacances et pour lesquelles vous demandez le conventionnement. Ex : restauration sur place, location de cycles, stage sportifs, droit d'entrée...) : HEBERAGEMENT, STAGE SPORTIF, RESTAURATION SUR PLACE

J'atteste sur l'honneur

- exercer l'activité mentionnée dans les conditions énoncées ci-dessus (label, classement...) et satisfaire à l'ensemble des obligations légales, réglementaires, sociales et fiscales liées à cette activité (notamment certificats de classement en cours de validité, une licence d'agence de voyages en cours de validité, autorisation d'aménager, brevet d'état, autorisation de mise en exploitation en cours de validité, certificat de transport aérien, autorisation des affaires maritimes, carte professionnelle, agrément jeunesse et sport...).

- Etre assuré pour l'activité mentionnée au titre de la responsabilité civile professionnelle :

en ma qualité de collectivité publique avoir été autorisé par délibération du : __ / __ / __ à contracter avec l'ANCV.

ou

en ma qualité de prestataire de services.

- que ni moi-même, ni la structure que je représente n'avons fait l'objet au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L 324-9, L 324-10, L 341-6, L125-1 et L125-3 du code du travail et notamment celles relatives au travail dissimulé, emploi d'étrangers en situation irrégulière, marchandage ou prêt de main d'œuvre illicite ;
- que ni moi-même, ni la structure que je représente ne sommes en état de liquidation judiciaire au sens de l'article L 620-1 du code de commerce ou en état de faillite personnelle au sens de l'article L 625-2 du code de commerce ;
- que ni moi-même, ni la structure que je représente n'avons fait l'objet au cours des cinq dernières d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions pénales relatives aux atteintes à la personne, aux appropriations frauduleuses, aux atteintes aux biens et aux atteintes à l'autorité de l'Etat et pour les infractions aux articles 1741 et 1743 du code général des impôts concernant les défauts de déclarations ou déclarations mensonges.
- m'engager sur les prix et ne pas les modifier entre le moment de la réservation et l'exécution de la prestation.

J'ai connaissance qu'une fausse déclaration de ma part, outre les sanctions contractuelles prévues l'article 10 de la convention, m'exposerait à des sanctions pénales prévues et réprimées par les articles 441-1 et suivants du code pénal.

Vous devez recopier les formules suivantes à la main :

1. « je reconnais avoir pris connaissance de l'ensemble de ces mentions que j'accepte »

2. « lu et approuvé »

1. JE RECONNAIS AVOIR PRIS CONNAISSANCE DE L'ENSEMBLE DE CES MENTIONS

2. LU ET APPROUVE

Fait à BORDEAUX

Signature et cachet commercial :

Le.....



Agence Nationale pour les Chèques-Vacances

siège social : 36, boulevard Henri-Bergson - 95201 Sarcelles Cedex - Tél. : 01 34 29 51 00 - Fax : 01 34 29 52 52

www.ancv.com ou N° Indigo 0 825 844 344 0,15 € TTC/min

établissement public industriel et commercial - 326 817 442 RCS Pontoise - N° Intracommunautaire FR 06 326 817 442 000 55

Cadre réservé à l'ANCV

N° DE CONVENTION :

CONVENTION PRESTATAIRE « CHEQUE-VACANCES »
ANNEXE TARIFAIRE 2012

Article - 1 - Objet

La présente annexe a pour objet de définir les tarifs pour l'année 2012 des frais facturés par l'ANCV à ses prestataires signataires de la convention « Chèque-Vacances ».

Article - 2 - Frais de gestion

Pour l'année 2012, la commission* est fixée à 1 % de la valeur nominale des Chèques-Vacances pour toute remise égale ou supérieure à 200 €, et s'élève à 2 € en-deçà de ce montant.

Article - 3 - Frais relatifs à une remise de chèques sans bordereau

Pour l'année 2012, les frais relatifs à une remise de Chèques-Vacances sans bordereau seront prélevés comme suit :

- 8,36 € HT soit 10,00 € TTC pour toute remise inférieure ou égale à 1000 €,
- 25,08 € HT soit 30,00 € TTC pour toute remise supérieure à 1000 €.

Une remise de Chèques-Vacances se définit comme sans bordereau quand :

- le bordereau de remise est absent de la remise
- une photocopie d'un bordereau de remise est jointe à la remise
- un seul bordereau est joint avec plusieurs colis séparés
- le bordereau de remise ne correspond pas aux titres adressés

Ces frais seront automatiquement déduits sur le bordereau de règlement de la remise concernée.

Article - 4 - Frais de renouvellement d'un carnet de bordereaux de remises Chèques-Vacances

Pour l'année 2012, les frais de renouvellement d'un carnet de bordereaux de remise Chèques-Vacances – en dehors du renouvellement automatique gratuit et prévu, seront prélevés comme suit :

- 5,00 € HT soit 5,98 € TTC pour un carnet de 12 bordereaux,
- 8,00 € HT soit 9,57 € TTC pour un carnet de 25 bordereaux.

Ces frais seront automatiquement déduits sur le bordereau de règlement de la prochaine remise réceptionnée.

Article 5 - Validité des tarifs

Les tarifs et frais de gestion sont fixés par l'ANCV. Ils pourront être révisés après information préalable.

** Exonération de TVA en vertu de l'article 261 C-I° du Code Général des Impôts*

Signature et Cachet du prestataire :

Le :

D/PREST/214 005
1 / 1

D-2012/206

**Domaine de la Dune. Conventions de séjours. Décision.
Adoption.**

Madame Arielle PIAZZA, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre des actions en faveur de la Jeunesse, nous accompagnons les associations qui mettent en œuvre des projets destinés à développer l'apprentissage de la citoyenneté et à responsabiliser les jeunes.

Le Centre de Prévention et de Loisirs des Jeunes de Bordeaux (CPLJ Bordeaux) agit grâce à l'intervention d'animateurs issus de la Police Nationale, à destination des jeunes de 9 à 17 ans, et axe son champ d'intervention sur la valorisation des initiatives entreprises par les jeunes dans un contexte de mixité sociale et pluriculturelle.

Pour mener à bien ces projets éducatifs, l'Association développe à la fois des accueils de loisirs, comme celui que nous connaissons dans le quartier du Lac, ainsi que des séjours découvertes et chantiers jeunes.

Aux vacances de la Toussaint 2011, un chantier-jeunes a permis de rafraîchir le mini-golf du Domaine de la Dune à Arcachon, tout en apportant aux jeunes un autre environnement.

C'est dans ce cadre que la Ville soutiendra un séjour au cours duquel un chantier jeunes sera organisé pour 15 adolescents, encadrés par 5 animateurs qualifiés.

Cette action se déroulera sur le Domaine de La Dune à Arcachon, du 29 octobre au 2 novembre 2012, et portera sur un chantier peinture.

Le soutien de la Ville se concrétisera par l'octroi de la gratuité de l'hébergement et du petit-déjeuner pour le groupe de jeunes et les encadrants, ainsi que par l'application d'un tarif de 12,20 euros (qui sera ajusté dans le cadre de la révision annuelle des tarifs à compter du 1^{er} septembre 2012) s'agissant des repas du midi (les repas du soir ne seront pas gérés par la présente convention et restent à la charge de l'association).

Cette prestation fera l'objet de la convention jointe en annexe du présent rapport.

D'autre part, le Domaine de LA DUNE a reçu la demande de réservation de la fondation de la « Maison de la Gendarmerie » (siège à Paris), qui réserve depuis 8 années consécutives les hébergements afin de permettre à des enfants de 6 à 12 ans de partir en Centre de Vacances.

Cette fondation, fondée en 1944, et reconnue d'utilité publique, a pour but d'aider, d'assister et de secourir (aides sociales, organisation de centres de vacances ...) les gendarmes et leurs familles.

La vocation principale de la Dune étant l'accueil d'enfants, nous proposons cette convention afin de faciliter le départ en vacances des enfants de cette fondation.

Ainsi, le Domaine de la Dune accueillera en pension complète des enfants de 6 à 12 ans, du centre de vacances de la fondation « Maison de la Gendarmerie ».

Deux séjours pour 48 jeunes sont programmés :

- ✓ Du mardi 10 juillet au jeudi 26 juillet 2012
- ✓ Du mardi 31 juillet au jeudi 16 août 2012

L'équipe pédagogique et éducative, composée d'adultes, sera présente sur le site :

- ✓ Du samedi 7 juillet au jeudi 26 juillet 2012 à hauteur de 10 personnes
- ✓ Du vendredi 27 juillet au lundi 30 juillet 2012 à hauteur de 5 personnes
- ✓ Du mardi 31 juillet au jeudi 16 août 2012 à hauteur de 10 personnes

Les conditions tarifaires d'accueil seront les suivantes :

- ✓ Pension complète par jour et par personne d'un montant de 34,60 euros.
- ✓ Mise à disposition d'une salle d'activités pour 620 euros par séjour.
- ✓ Mise à disposition d'un bureau et d'une infirmerie d'un montant de 74,80 euros par séjour.

Cette prestation fera l'objet de la convention jointe en annexe.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- adopter les dispositions convenues dans les conventions ci-jointes.
- autoriser Monsieur le Maire à signer ces documents.

ADOpte A L'UNANIMITE

MME PIAZZA. -

Le Centre de Prévention et de Loisirs des Jeunes de Bordeaux implanté dans le quartier du Lac propose des séjours chantiers jeunes qui ont été accueillis au Domaine de La Dune à Arcachon pour les dernières vacances de La Toussaint. Ils ont remis en état le mini-golf.

Il est prévu de les recevoir pour un autre séjour aux vacances prochaines puisque la Ville tient à soutenir ces projets destinés à développer l'apprentissage de la citoyenneté.

Nous vous proposons une gratuité de l'hébergement et du petit déjeuner et une application normale du tarif.

La deuxième partie de cette délibération concerne l'accueil de la Fondation de la Maison de la Gendarmerie sur 2 séjours cet été pour des enfants lors de vacances au bord de la mer.

M. LE MAIRE. -

M. MAURIN

M. MAURIN. -

Nous soutenons ces deux conventions.

Mais dans le prolongement et dans cet esprit de vocation sociale de la Maison de La Dune j'ai appris que l'association qui gère les œuvres sociales du personnel de la Ville de Bordeaux avait également fait une demande pour que le personnel municipal puisse aussi profiter de cette structure. Je tiens à souligner que je soutiens cette demande. J'aimerais que la Ville l'étudie dans le bon sens. Merci.

M. LE MAIRE. -

Pas d'oppositions à cette délibération ?

Pas d'abstentions ?

(Aucune)

M. LE MAIRE. -

Sur cette délibération 206 M. PALAU voulait dire un mot.

M. PALAU. -

Je voulais confirmer à Vincent MAURIN qu'avec la COCEMB(?) nous sommes en train de discuter, mais la forme particulière de ce legs, je le rappelle, ne permet pas d'avoir des droits exclusifs pour les salariés de mairies. Donc on est en train de mettre en œuvre une politique de communication à destination de nos agents qui pourraient profiter de ces installations. Merci.

M. LE MAIRE. -

Mais entre l'exclusivité et la participation il doit y avoir une voie. Non ?

Merci.

CONVENTION

SEJOUR DOMAINE DE LA DUNE

ENTRE LES SOUSSIGNES

D'une part :

La Ville de Bordeaux représentée par Monsieur Alain JUPPÉ, Maire de Bordeaux, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du n°.....

Et d'autre part :

Monsieur Jean-Paul FAIVRE, Président de l'Association Centre de Prévention et de Loisirs des Jeunes de Bordeaux (CPLJ Bordeaux), antenne bordelaise de l'Association Centre Départemental de Prévention et de Loisirs des Jeunes de la Gironde, autorisé par délibération du Conseil d'Administration en date du

HISTORIQUE :

Le Domaine de « LA DUNE » situé au 156 Boulevard de la Côte d'Argent 33120 ARCACHON, est une propriété de la Ville de Bordeaux, issue d'une donation faite en 1919 par Madame Veuve LALANNE.

En 1958, l'Etablissement a obtenu l'agrément pour la création d'un Aérium Préventorium. Il est devenu par la suite une Maison d'enfants à caractère Sanitaire et Social. Une reconversion du Centre a été réalisée en 1988, avec l'accord des héritiers. A ce jour Le Domaine de La Dune peut accueillir des stages sportifs, séjours d'enfants, séminaires d'études, groupes associatifs pour toutes les activités à caractère social, socio- éducatif, sportif,...

Agréments :

DRJSCS n° 330091015

Education Nationale : n° 033EN0144FE92 (pour 4 classes)

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION :

Conformément à la délibération adoptée en Conseil Municipal le....., la Ville de Bordeaux accueillera le Centre de Prévention et de Loisirs des Jeunes de Bordeaux pour l'organisation d'un séjour/chantier pour les enfants de 9 à 17 ans (garçons et filles), au Domaine de La Dune 156 Boulevard de la Côte d'Argent – 33120 ARCACHON.

Le chantier consistera en un atelier de peinture.

ARTICLE 2 – CONDITIONS D'ACCUEIL :

Durée du séjour :

La présente convention s'applique à un séjour couvrant la période du lundi 29 octobre 2012 au vendredi 2 novembre 2012 inclus (5 jours):

Nombre de participants :

Enfants et jeunes adolescents âgés de 9 à 17 ans : 15.
Encadrants adultes : 5.

Hébergement et Restauration :

✓ Hébergement :

Le Centre de Prévention et de Loisirs des Jeunes de Bordeaux disposera de l'ensemble des installations de pavillons nécessaire au bon fonctionnement du séjour / chantier (logement et restaurant).

L'aménagement des chambres est conforme aux dispositions du décret n° 95-949 du 25 août 1995 modifié par le décret n° 99-465 du 2 juin 1999 et le décret n° 2000-164 du 23 février 2000.

✓ Restauration :

Le groupe de jeunes sera accueilli dans les meilleures conditions diététiques appliquées à l'alimentation des jeunes.

Le prestataire s'engage à fournir le petit déjeuner, le déjeuner et le goûter.

Le dîner du jour d'arrivée sera fourni.

Le blanchissement du linge des participants n'est pas compris dans la pension.

Le lavage des draps est à la charge du Domaine de La Dune.

Tarifs :

Le prix journée par personne – jeunes et adultes – est fixé à 12,20 euros (douze euros et vingt centimes). Ces tarifs ne sont donnés qu'à titre indicatif, la révision de ceux-ci ayant lieu tous les ans au 1^{er} septembre par le Conseil Municipal.

L'hébergement et le petit-déjeuner sont gratuits. La prestation n'inclut pas le dîner qui reste à la charge de l'association.

Horaire d'Arrivée : à préciser

Horaire de Départ : à préciser

ARTICLE 3 – CONSIGNES GENERALES REGLEMENT INTERIEUR :

- I. Les locaux et voies d'accès qui sont mis à la disposition de l'utilisateur devront être restitués en l'état.
- II. L'utilisateur pourra disposer uniquement du matériel mis à sa disposition. De plus si des clefs des locaux lui ont été confiées, il sera précisé le nombre et l'accès auxquels elles donnent droit :
- III. L'utilisation des locaux s'effectuera dans le respect de l'ordre public, de l'hygiène et des bonnes mœurs.
- IV. Un règlement intérieur est affiché dans chaque chambre et salle de réunion

ARTICLE 4 – EXECUTION DE LA CONVENTION

La réservation deviendra ferme et définitive dès retour de la convention (mail, courrier ou fax) dûment complétée et signée.

Un état des lieux contradictoire ainsi que la liste des matériels mis à disposition seront établis à l'arrivée et au départ, signé par les deux parties.

4.1 - Etat des lieux contradictoire

L'ensemble des biens sur lesquels porte la jouissance du preneur sont en très bon état et d'utilisation normale immédiate.

Ces opérations s'effectuent en présence du responsable du séjour et de la responsable du Domaine, qui viseront l'état précisé en faisant apparaître toute anomalie.

Les détériorations provoquées par le preneur et les matériels manquants lui seront imputés sous réserve d'avoir été constatés et évalués lors de la restitution des lieux. Un devis devra impérativement être présenté au preneur préalablement à toute réparation, sauf dispense accordée par le preneur.

Les équipements et biens suivants sont mis à disposition :

- Literie (draps et couvertures fournis)
- Les clefs du pavillon d'hébergement doivent être retirées à l'accueil lors de l'arrivée et déposées avant le départ. Le lieu de dépôt des clefs doit être précisé au preneur. En cas de perte, la clef sera facturée 36 euros.

4.2 - Dénonciation de la convention

La présente convention peut être dénoncée :

1. Par la Ville de Bordeaux, collectivité propriétaire, à tout moment, par lettre recommandée avec accusé de réception adressé à l'organisateur :

- a. Pour cas de force majeure,
- b. Pour des motifs sérieux tenant au bon fonctionnement du service public de l'éducation ou à l'ordre public.
- c. Si les locaux sont utilisés à des fins conformes aux obligations contractées par les parties, ou dans des conditions contraires aux dispositions prévues par ladite convention.

2. Par l'organisateur, pour cas de force majeure, dûment constaté et signifié à la Ville de Bordeaux, par lettre recommandée avec accusé de réception, dans un délai de huit jours francs avant la date de début de la prestation.

ARTICLE 5 – DISPOSITIONS RELATIVES A LA SECURITE

L'organisateur s'engage à contracter une police d'assurance pour couvrir les risques liés tant à l'utilisation des locaux que les biens meubles et équipements, ainsi que ceux relatifs aux personnes.

L'organisateur devra se conformer aux consignes de sécurité du domaine de « LA DUNE ».

Toute dégradation ou disparition de matériel mis à disposition, devra être signalée à la responsable de l'établissement et sera facturée au preneur.

La Ville de Bordeaux déclare que les locaux et installations répondent aux normes de sécurité applicables aux établissements recevant des centres de vacances de jeunes, et ce, conformément aux textes en vigueur. La responsable de l'établissement effectue avec le responsable du séjour une reconnaissance des dispositifs de protection et de lutte contre l'incendie au premier jour du séjour. La responsable du domaine s'engage également à fournir au preneur une photocopie du dernier procès verbal de la commission de sécurité.

ARTICLE 6 – MODALITES DE PAIEMENT

Le preneur s'engage à payer 30% d'arrhes à la signature de la convention et le solde le 1^{er} jour du séjour.

Fait à Bordeaux en 4 exemplaires, le.....

Pour la Ville de Bordeaux

Pour l'Association

Pour le Maire
Arielle PIAZZA
Adjoint au Maire

Le Président
Jean-Paul FAIVRE

CONVENTION
SEJOUR DOMAINE DE LA DUNE

ENTRE LES SOUSSIGNES

D'une part :

La Ville de Bordeaux représentée par Monsieur Alain JUPPÉ, Maire de Bordeaux, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du..... n°.....

Et d'autre part :

Monsieur le Lieutenant Colonel TEISSIER, secrétaire général adjoint fondation « Maison de la Gendarmerie »
10 Rue de Tournon 75006 PARIS

HISTORIQUE :

Le Domaine « LA DUNE » situé au 156 Boulevard de la Côte d'Argent 33120 ARCACHON, est une propriété de la ville de Bordeaux issue d'une donation faite en 1919 par Madame Veuve LALANNE.

En 1958, l'Etablissement a obtenu l'agrément pour la création d'un Aérium Préventorium. Il est devenu par la suite Maison d'enfants à caractère Sanitaire et Social. Une reconversion du Centre a été réalisée en 1988, avec l'accord des héritiers. A ce jour Le Domaine LA DUNE peut accueillir des stages sportifs, séjours d'enfants, séminaires d'études, groupes associatifs pour toutes les activités à caractère social, socio-éducatif, sportif,...

Agréments :

DRJSCS n° 330091015

Education Nationale : n° 033EN0144FE92 (pour 4 classes)

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION :

Conformément à la délibération adoptée en Conseil Municipal le la Ville de Bordeaux accueillera la Fondation « Maison de la Gendarmerie » pour l'organisation d'un centre de vacances pour les enfants de 6 à 12 ans (garçons et filles), dans le Domaine LA DUNE 156 Boulevard de la Côte d'Argent – 33120 ARCACHON.

ARTICLE 2 – CONDITIONS D'ACCUEIL:

Durée du séjour :

La présente convention est souscrite pour une période déterminée de 41 jours au cours de l'été 2012 et répartie comme suit :

Deux séjours :

- Du mardi 10 juillet 2012 au jeudi 26 juillet 2012
- Du mardi 31 juillet 2012 au jeudi 16 août 2012

Deux périodes de présence du personnel encadrant pour les préparations des séjours :

- Du samedi 7 juillet 2012 au lundi 9 juillet 2012
- Du vendredi 27 juillet 2012 au lundi 30 juillet 2012

Nombre de participants :

Le prestataire s'engage à assurer l'hébergement dans les conditions normales de confort et de nourriture de 58 personnes : 48 jeunes et 10 adultes conformément aux périodes citées ci-dessus.

Hébergement et Restauration :**✓ Hébergement :**

La fondation « Maison de la Gendarmerie » disposera de l'ensemble des installations de pavillons nécessaire au bon fonctionnement du centre de vacances (logement, restaurant, infirmerie).

L'aménagement des chambres est conforme aux dispositions du décret n° 95-949 du 25 août 1995 modifié par le décret n° 99-465 du 2 juin 1999 et le décret n° 2000-164 du 23 février 2000.

✓ Restauration :

Le prestataire s'engage à fournir la nourriture avec 4 repas par jour : petit déjeuner, déjeuner, goûter, et dîner, et ce dans les meilleures conditions diététiques appliquées à l'alimentation des jeunes de 6 à 12 ans.

Le blanchissage du linge des participants n'est pas compris dans la pension.

Le lavage des draps est à la charge du Domaine de La Dune et s'effectuera pour chaque séjour.

✓ Tarifs :

- Le prix journée par personne est fixé à 34,60 euros
- Le montant de la location de la salle Arguin est fixé à 620 euros par séjour.
- Le montant de la location de la salle Pyla et le Bureau est fixé à 74,80 euros par séjour.

Horaires d'Arrivée : à préciser pour les deux séjours**Horaires de Départ : à préciser pour les deux séjours****ARTICLE 3 – CONSIGNES GENERALES REGLEMENT INTERIEUR :**

- I. Les locaux et voies d'accès qui sont mis à la disposition de l'utilisateur devront être restitués en l'état.
- II. L'utilisateur pourra disposer uniquement des locaux et matériel mis à sa disposition. De plus si des clefs des locaux lui ont été confiées, il sera précisé le nombre et l'accès auxquels elles donnent droit :
- III. L'utilisation des locaux s'effectuera dans le respect de l'ordre public, de l'hygiène et des bonnes mœurs.
- IV. Un règlement intérieur est affiché dans chaque chambre et salle de réunion

ARTICLE 4 – EXECUTION DE LA CONVENTION

La réservation deviendra ferme et définitive dès retour de la convention (mail, courrier ou fax) dûment complétée et signée.

Un état des lieux contradictoire ainsi qu'une prise en compte des matériels mis à disposition seront établis à l'arrivée et au départ, signés par es deux parties, et ce, pour chaque séjour :

4.1 Etat des lieux

L'ensemble des biens sur lesquels porte la jouissance du preneur sont en très bon état et d'utilisation normale immédiate.

Ces opérations s'effectueront en présence du responsable du centre de vacances et de la responsable de l'établissement, qui viseront l'état précité en faisant apparaître toute anomalie.

Les détériorations provoquées par le preneur et les matériels manquants lui seront imputés sous réserve d'avoir été constatés et évalués lors de la restitution des lieux. Un devis devra impérativement être présenté au preneur préalablement à toute réparation, sauf dispense accordée par le preneur.

Les équipements et biens suivants :

- Literie (draps et couvertures fournis)
- Salle de réunion
- Rétroprojecteur
- Les clefs des salles ainsi que celles des entrées des pavillons d'hébergement doivent impérativement être retirées à l'accueil lors de l'arrivée et déposées avant le départ. Le lieu de dépôt des clefs devra être précisé au preneur. En cas de perte, la clef sera facturée 36 euros.

4.2 Dénonciation de la convention

La présente convention peut être dénoncée :

1. Par la Ville de Bordeaux, collectivité propriétaire, à tout moment, par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à l'organisateur :
 - a. Pour cas de force majeure,
 - b. Pour des motifs sérieux tenant au bon fonctionnement du service public de l'éducation ou à l'ordre public,
 - c. Si les locaux sont utilisés à des fins non conformes aux obligations contractées par les parties, ou dans des conditions contraires aux dispositions prévues par ladite convention.
2. Par l'organisateur, pour cas de force majeure, dûment constaté et signifié à la Ville de Bordeaux, par lettre recommandée avec accusé de réception, dans un délai de huit jours francs avant la date de début de la prestation.

ARTICLE 5 – DISPOSITIONS RELATIVES A LA SECURITE.

L'organisateur s'engage à contracter une police d'assurance pour couvrir les risques liés tant à l'utilisation des locaux que les biens meubles et équipements, ainsi que ceux relatifs aux personnes.

L'organisateur devra se conformer aux consignes de sécurité du DOMAINE DE LA DUNE.

Toute dégradation ou disparition de matériel mis à disposition, devra être signalée à la responsable de l'établissement et sera facturée au preneur.

La Ville de Bordeaux déclare que les locaux et installations répondent aux normes de sécurité applicables aux établissements recevant des centres de vacances de jeunes, et ce conformément aux textes en vigueur.

La responsable de l'établissement effectue avec le directeur du centre de vacances une reconnaissance des dispositifs de protection et de lutte contre l'incendie au premier jour du séjour. La responsable de l'établissement s'engage également à fournir au preneur une photocopie du dernier procès verbal de la commission de sécurité.

ARTICLE 6 – TARIFS – MODALITES DE PAIEMENT

Le preneur s'engage à payer 30% d'arrhes dès la signature de la convention, 35% en juillet 2012, et le solde à la fin du deuxième séjour, soit le jeudi 16 août 2012.

Fait à Bordeaux en 4 exemplaires, le.....

Pour la Ville de Bordeaux

Pour l'Association

Pour le Maire
Arielle PIAZZA
Adjoint au Maire

Le Président
Lieutenant Colonel TEISSIER